

**Complément de décision n°2025/10
relatif à l'accréditation de
l'ISART Digital**

Objet

Accréditation sous réserve émise dans la décision n°2025/10 concernant de la transmission d'une nouvelle version du règlement des études conforme à R&O.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'ISART Digital ;
- Vu la note de synthèse établie par Marie-Madeleine LE MARC, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 9 décembre 2025,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément de décision suivant :

La Commission prend acte **favorablement** du rapport transmis par l'école et lève en conséquence la réserve d'accréditation.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 9 décembre 2025.

La présidente,
Claire PEYRATOUT

